

Le Président de la Communauté
de communes de l'île d'Oléron

à

Théâtre d'ardoise/ Association Tous aux pieux
Monsieur le Président
Chenal d'Arceau
Route de Bellevue
17550 DOLUS D'OLÉRON

St-Pierre, le 21 novembre 2019

Objet : Théâtre d'ardoise

Monsieur le Président,

Je reviens vers vous comme convenu pour faire suite à notre entrevue du 20 novembre dernier au sujet du devenir du Théâtre d'Ardoise.

Lors de cette entrevue, j'ai pu me faire le porte-parole des maires de l'île d'Oléron avec lesquels nous avons, lors de deux Bureaux communautaires consécutifs, évoqué la situation de votre projet et les demandes que vous aviez formulées dans un courrier du 9 septembre 2019.

Voici en synthèse les éléments de réponse que je souhaitais vous apporter par écrit :

Tout d'abord, le Bureau communautaire souhaite que le protocole de médiation pénale qui a été proposé à votre association puisse être signé sans délai. Cet acte juridique constitue incontestablement un compromis satisfaisant. Vous m'avez confirmé signer ce document rapidement et je m'en réjouis.

Ce préalable étant levé, la Communauté de Communes se propose d'accompagner votre association dès 2020 en prenant en charge la fabrication de cabanes démontables conformes à l'identité architecturale du site et répondant à vos besoins, tant en surface (environ 160m² cumulés) qu'en modularité. Un loyer annuel compatible avec vos capacités contributives vous sera demandé pour la mise à disposition des modules.

Je vous propose que mes services vous rencontrent rapidement pour définir, avec vous et sur site, les éléments du programme de régularisation et de réaménagement. Nous envisageons de solliciter le Conseil d'architecture et d'urbanisme de Charente Maritime pour nous accompagner dans cette définition, avant de recruter ensuite un cabinet d'architecture chargé de concevoir les bâtiments démontables nécessaires à l'activité du théâtre. Lorsque le cahier des charges sera finalisé, nous consulterons divers artisans pour la fabrication des modules qui devront être mis en place au plus tard au mois de mai de la prochaine année d'organisation du festival.

Comme j'ai pu vous en faire part, la commune de Dolus s'est engagée par la voix de son maire, Grégory Gendre, à assurer le montage, le démontage et le stockage des bâtiments annuellement. Il s'agira de penser en phase conception aux moyens de levage et de transport adaptés et compatibles avec le site pour ces opérations.

Sur la procédure d'autorisation spéciale au titre du Site classé pour l'occupation inférieure à trois mois rappelée au protocole, je vous confirme après consultation de Mme Aurélie Berger, Inspectrice des sites, que vous pourrez déposer votre demande annuelle plusieurs mois à l'avance. Les délais d'instruction sont de l'ordre de deux mois en moyenne. Ainsi, et pour dissiper vos craintes, vous pourrez obtenir l'autorisation bien avant de définir la programmation culturelle. Je vous propose que mes services vous accompagnent pour élaborer le premier dossier de demande d'autorisation.

J'ai bien noté, enfin, que vous souhaitiez solliciter les signataires de la pétition de soutien au théâtre ainsi que toutes les personnes attachées à votre projet, dans le cadre d'une démarche de recherche de financements participatifs et de chantier de bénévoles pour les actions de démontage. Vous m'avez indiqué à ce titre envisager de ne pas organiser de festival en 2020 pour respecter le temps nécessaire à ces travaux. Ceci permettra d'aborder ce chantier dans de meilleures conditions et nous laissera le temps utile à la réalisation des modules et à leur installation.

Je tenais à vous faire part de ma satisfaction de voir enfin votre beau projet sortir de l'impasse dans laquelle il se trouve, dans le respect du droit et tout en conservant l'esprit d'innovation culturelle que vous avez insufflé depuis l'origine.

Espérant avoir répondu à votre attente et me plaçant, ainsi que mes services à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

Pascal MASSICOT



ÎLE D'OLÉRON
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

Copies pour information :

Monsieur le Maire de Dolus d'Oléron,

Monsieur le Sous-Préfet,

Madame l'Inspectrice des sites.